



Contrat d'entretien de chaudière - et impayés

Par **marc lj**, le **04/10/2009** à **14:22**

Bonjour,

je suis artisan à mon compte, et je voulais avoir une réponse à ma question suivante, je travaille avec un syndic qui me doit dans l'ordre de 8 factures toujours impayées à ce jour , je me bats, j'ai décidé d'arreter de travailler pour eux en juillet tant que je ne serai pas payé. aujourd'hui toujours rien et j'ai donc décidé de les mettre au tribunal avec injonction de payer, à suivre.

Nous avons un contrat d'entretien de chaudière signée par les deux partis.

Puis je mettre fin à ce contrat avant la date anniversaire qui est maintenant seulement l'année prochaine sachant qu'ils ont des impayés à mon égard? ou dois je obligatoirement attendre la date anniversaire et etre obligé d'effectuer cette visite annuelle au risque de ne pas etre payé ?

Merci pour vos réponses

Marc